

# Géance du 21 Juin 2023

61

3 Convocée le 09/06/2023, le conseil s'est réuni le 21/06/23 à 18h - T. Nonotte assure le secrétariat.  
Absents = P. Freyc, J. Petitjean = non excusés  
M.A. Sauvageot, excusé ; proc<sup>e</sup> L. Vanardeois.

→ Mise en place d'un référent déontologique --- 14/23  
L'AMD 25 propose qu'une convention soit passée avec le centre de gestion du Doubs pour qui il gère cette problématique.  
Le maire explique son mécanisme et le bien fondé d'une telle démarche.  
Le conseil émet un avis favorable et autorise le maire à signer ladite convention avec le centre de gestion.

→ Compensation votive 2022 - Amortissement --- 15/23  
Il est décidé d'amortir le montant de l'AC votée 2022 pour un montant de 1821 € sur l'année 2023.  
Avis favorable du conseil (9/9)

→ Cimetièce - colonne du Souvenir - Amortissement --- 16/23  
Sur proposition du maire, le conseil décide d'amortir le coût de la colonne du souvenir pour un montant de 1037,47 € sur un an en 2024  
Avis favorable = 9/9

→ BP 2023 - DM1 --- 17/23  
Sur la base de la réalité des dépenses et recettes 2023 déterminées par l'ONF, le maire propose :  

- retrait de dépenses = - 3910 €
- retrait de recettes = - 7000 €
- recette bois = + 738 €

Avis favorable des CM (9/9).

→ Avances effectuées par le maire et les adjoints --- 18/23  
Le maire et les adjoints, dans le cadre des TIC, sont autorisés à faire une avance pour l'achat de carburant, puis être remboursé.  
Avis favorable du CM (9/9)

Informations : retour de réunions extérieures : SEEB, école  
sur le PLH 2024/2029.  
Sur le PADD / PLUI par A. Laroche.

Décision : Le conseil, interrogé par le maire, sur l'opportunité de pavoyer la mairie par les drapeaux français et UE s'est prononcé (8/9) pour le double pavisement.  
La séance est levée à 18h30.

Le Jeudi 21 Juin 2023  
Le Secrétaire,  


Les Conseillers